



Le CESER, seconde Assemblée de la région, participe à l'expression de la société civile des Hauts-de-France sur tout sujet d'intérêt régional. Il éclaire par ses avis, ses rapports et ses évaluations le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux de ses politiques et participe aux consultations régionales. Il est constitué de 170 femmes et hommes, nommés par l'État au sein des représentations des entreprises et activités professionnelles, des organisations syndicales, des associations et autres organismes contribuant à la vie collective et à la protection de l'environnement.

Contact : CESER HDF

151 avenue du président Hoover
59 555 Lille cedex
T +33 74 27 58 32
Site Internet : ceser.hautsdefrance.fr

Le point de vue du CESER Hauts-de-France

Le projet de construction de deux réacteurs EPR 2 sur le site de Gravelines s'inscrit dans un contexte stratégique pour la transition énergétique et la réindustrialisation de la région Hauts-de-France. Celle-ci est en effet directement concernée par les enjeux de ce projet, tant sur le plan économique qu'environnemental et social.

Ce cahier d'acteur vise à poser les questions nécessaires pour garantir que ce projet structurant réponde aux besoins et attentes du territoire.

À travers une analyse des enjeux de production énergétique, des coûts et délais, de l'emploi et de la formation, de l'économie locale, de l'impact environnemental et de la qualité de vie des habitants, le CESER formule des questionnements et des propositions visant à s'assurer que ce projet s'inscrive pleinement dans une stratégie cohérente de développement durable et de compétitivité pour la région.



Le projet - Son utilité – Ses alternatives

1. Production d'électricité : le projet permettra-t-il de satisfaire les besoins au niveau national et régional ?

La 3^{ème} Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) ne devrait être validée qu'en 2025, après une phase de consultation fin 2024. Il aurait été préférable que cette PPE soit déjà validée avant le lancement de la consultation pour ce projet d'EPR 2.

L'implantation de ces EPR 2 apporterait une contribution significative aux besoins d'électricité bas carbone, avec une durée d'exploitation de 60 ans. Leur production s'ajoutera à celle des réacteurs existants à Gravelines, si l'Autorité de sûreté nucléaire valide la prolongation de leur durée d'exploitation lors des visites décennales.

Ce projet est structurant pour l'avenir de l'industrie dunkerquoise et régionale au sens large car il doit permettre de répondre aux enjeux de réindustrialisation, en offrant une énergie abondante permettant la décarbonation de l'industrie existante. La proximité d'une source d'électricité décarbonée est un facteur d'attractivité important et sécurisant pour le long terme. Cependant, ce projet ne sera pas la seule contribution au besoin d'électrification et ne sera effectif qu'au plus tôt dans 15 ans. **Quelles autres sources de production d'électricité non carbonée sont prévues d'ici là pour répondre aux besoins régionaux et aux projets en cours sur le bassin dunkerquois ?** Par ailleurs, cet investissement ne doit pas remettre en cause les objectifs de sobriété énergétique, qui restent indispensables pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

2. Coûts et délais : comment s'assurer de leur maîtrise tout au long du cycle de vie du projet ?

La maîtrise des délais et des coûts est un enjeu structurant de ce projet afin d'éviter les déboires rencontrés lors de la construction de l'EPR de Flamanville. Si EDF s'appuiera sur les retours d'expérience de

Flamanville, mais aussi des EPR 2 de Penly, dont le chantier doit démarrer avant celui de Gravelines, de nombreuses incertitudes demeurent sur le respect du calendrier. **Le CESER suggère qu'une étude d'impact soit réalisée sur les éventuelles conséquences sur le territoire de retards ou imprévus notamment sur l'emploi, le logement et la formation.**

Par ailleurs, l'incertitude demeure forte quant au coût et au plan de financement. Le CESER recommande une vigilance particulière autour de ce point structurant pour la réalisation de ce projet. **Le CESER souhaite donc qu'une analyse de sensibilité soit réalisée sur les répercussions d'une hausse des coûts du chantier et du financement sur les factures d'énergie et sur les implantations industrielles annoncées sur le territoire.**

L'insertion du projet sur le territoire

3. Emploi et formation : quels enjeux et défis pour le territoire ?

Durant la phase de travaux, le chantier générerait jusqu'à 10 000 emplois. Ces enjeux sont actuellement travaillés conjointement entre EDF, la CCI-R et CCI littoral, la CUD, les acteurs universitaires régionaux et les autres industriels ayant des besoins de recrutement.

Pour le projet EPR 2, la phase de construction est la plus critique. Le projet compterait jusqu'à 8000 salariés sur le site en phase construction contre un millier en exploitation. A la différence de l'exploitation où une part importante des salariés seront permanents d'une seule entreprise, EDF, la phase construction mobilisera une multitude d'entreprises, avec une durée de présence sur site restreinte rendant l'appropriation du concept "usine sans parking" plus compliquée. Le dossier du maître d'ouvrage est peu disert sur ce point. **Quels sont les moyens/actions identifiées par EDF pour faire face à ce défi d'un accès massif au chantier, sans parking, en assurant une mobilité fluide pour les salariés comme pour les habitants ?**

A terme, 2 000 emplois permanents sont envisagés, ils s'ajouteront aux créations d'emploi des autres projets industriels du dunkerquois. En 2030, 20 000 créations d'emplois sont ainsi prévues. On peut aussi évoquer d'autres grands chantiers régionaux comme le Canal Seine Nord qui vont impacter l'emploi régional.

Avec un taux de chômage de 8,5 %, des nouveaux arrivants sont donc attendus, ainsi que de forts

besoins en formations sur ces métiers nouveaux. La Région, via sa compétence formation professionnelle, ainsi que l'Université du Littoral se sont emparées du sujet en créant de nouveaux cycles de formation. **Quelle coordination nationale / régionale est mise en place pour ces filières de formation pour ces grands chantiers puis pour exploiter les EPR 2 ?**

Au regard du caractère frontalier du dunkerquois, quelle coopération peut être mise en œuvre avec les acteurs belges de l'emploi et de la formation ?

Quelle coordination des besoins de Penly, de Gravelines, et du Bugey, est mise en place tout en s'assurant qu'ils ne viennent pas obérer les besoins des autres industries, entreprises et projet de la région ?

Quelle politique régionale et territoriale est mise en œuvre pour attirer durablement les talents dans notre région ?

Est-ce que nos filières de formation régionales permettent de répondre aux besoins en emploi ? Comment les collèges et lycées sont associés ?

4. Économie locale : comment l'industrie et les entreprises du territoire pourront bénéficier des retombées du projet ?

Les retombées du projet résident principalement dans le nombre d'emplois créés et les marchés de sous-traitance qui seront ouverts pour les entreprises régionales.

Au-delà des rencontres organisées, comment s'assurer que les entreprises locales bénéficieront effectivement des marchés associés au chantier tout en respectant la réglementation européenne d'attribution des marchés ? L'intégration de critères d'impact environnemental dans les appels d'offres est-elle envisagée ?

Des exigences relatives à la qualité des logements et à leur performance énergétique seront-elles intégrées aux objectifs ? Celles-ci pourraient être l'occasion d'une montée en compétence des entreprises du territoire dans le domaine de la construction durable.

5. Cadre de vie : comment le projet impactera les besoins des habitants (logement, mobilité, équipement, loisirs, tourisme, culture) ?

En 2030, environ 20 000 créations d'emplois sont attendues sur le territoire, soit l'arrivée de plus de 40 000 personnes. L'offre de service public va devoir être revue à la hausse : transports, logement, santé, éducation. L'ensemble des collectivités sont concernées : Dunkerque, Calais, St Omer, la Région, ainsi que l'Etat. Sans ces aménagements, le territoire va se retrouver sous tension.

Ce territoire fait-il l'objet d'une étude d'impact globale, intégrant le projet d'EPR 2 mais aussi les autres projets industriels d'ampleur ?

L'impact de l'artificialisation de ce territoire, par l'accumulation des projets industriels est-il bien étudié ?

Il est prévu la création d'une zone de logements temporaires et la création d'un parking relais au droit de l'A16. **Comment seront répartis les besoins en logements temporaires et définitifs ? Jusqu'où rayonnera ce chantier en termes de logement ?**

A-t-on mesuré précisément les flux de mobilité quotidiens liés au chantier puis à l'exploitation du site ? L'offre de transport répond-elle aux enjeux de déplacement des futurs travailleurs avec des salariés qui viendront de Dunkerque mais aussi de bien au-delà ? Quels sont les besoins en transport associés à ce projet ? Comment assurer les transports dans la phase de chantier, notamment les convois exceptionnels ?

Comment s'assurer que le territoire pourra répondre à la demande de médecins, écoles ou autres infrastructures de vie essentielles ? Est-il prévue une offre culturelle complémentaire pour rendre plus attractif le territoire ?

La sûreté et l'environnement

6. Sûreté et sécurité : quelles mesures sont mises en place ?

L'EPR 2 est censé répondre à tous les accidents qui pourraient survenir au sein de la centrale. Ainsi, l'accident le plus grave qui pourrait arriver, la fusion du réacteur nucléaire, serait contenue dans la cage béton. Seul l'EPR 2 annonce offrir cette garantie. Il présente également des garanties anti sismique. Pour autant, la question de la sûreté est centrale pour conforter la confiance en cette énergie. **Le CESER souhaite donc que l'autorité de sûreté**

nucléaire joue pleinement son rôle en contrôlant le design et le chantier de ces futurs réacteurs.

Par ailleurs, la zone de sécurité autour de la centrale, définie par l'Etat, est de 20 km à vol d'oiseau. Si malheureusement une fuite devait se produire, celle-ci impacterait une zone beaucoup plus large. **Le CESER souhaiterait donc que l'Etat confirme le périmètre de cette zone de sécurité**

7. Environnement et biodiversité

Le territoire est vulnérable, tant aux submersions marines qu'aux inondations de la plaine maritime. Le projet intègre un scénario d'une élévation du niveau de la mer et le risque de submersion marine et terrestre, en étant construit sur une plateforme surélevée de 11 m NGF permettant d'être protégée d'une élévation du niveau de la mer estimée dans le dunkerquois jusqu'en 2070, issue des scénarios du GIEC. **Le CESER souhaiterait une prise en compte des conséquences des changements climatiques et de la vulnérabilité aux submersions sur la totalité de la durée de vie du projet. Par ailleurs, qu'en est-il pour les milliers de logements à construire ? Seront-ils également protégés dans un scénario de submersion marine ou d'inondation ?**

Des études importantes sont en cours afin de préserver la biodiversité. **A ce stade, quels sont les impacts prévisibles du projet sur la biodiversité ? Quelles sont les mesures d'évitement, de réduction et si nécessaire de compensations prévues ?**

Par ailleurs, de nombreuses surfaces pourront être aménagées de manière à conserver ou retrouver une fonctionnalité écologique. Est-il ainsi prévu :

- De limiter l'imperméabilisation des sols au strict nécessaire ?

- De réaliser des aménagements écologiques et paysagers favorables au développement de la biodiversité ?
- De concevoir ces aménagements de manière à ce qu'ils aient un maximum de fonctionnalités écologiques : gestion des eaux pluviales, stockage du carbone, reconstitution de milieux à enjeu écologique en lien avec la trame verte et bleue locale, esthétisme et vergers de maraude pour les usagers du site...) ?
- D'avoir recours à des variétés locales ?

CONCLUSION

Le projet de construction des deux réacteurs EPR 2 à Gravelines peut constituer une opportunité pour la région d'améliorer sa production d'énergie bas carbone tout en soutenant une dynamique de réindustrialisation. Cependant, sa réussite repose sur une mobilisation collective et une concertation approfondie entre l'ensemble des parties prenantes, locales et nationales.

Le CESER insiste sur l'importance d'une planification rigoureuse pour relever les défis liés à la phase de construction : emploi, formation, logement et mobilité notamment. Il appelle également à une vigilance accrue sur la maîtrise des coûts et délais, ainsi qu'à une attention particulière aux impacts environnementaux et sociaux pour garantir une acceptabilité locale durable.

Ce cahier d'acteur traduit les attentes et préoccupations des acteurs régionaux et met en lumière les enjeux spécifiques de ce projet pour les Hauts-de-France. Il invite les maîtres d'ouvrage et les collectivités locales et territoriales à intégrer ces réflexions, pour que ce projet s'inscrive dans une trajectoire de développement durable et bénéfique pour l'ensemble du territoire et de ses habitants.

